

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 MARS 2023

### Délibération n°2023.CA.11

Intitulé et descriptif de l'objet :

**Frais de gestion : Mise à jour des taux et des modalités de reversement aux établissements membres pour les projets ANR hors PIA, H2020 et Horizon Europe :**

- l'application de la répartition des frais de gestion (préciput gestionnaire) prévue dans la délibération 2021.CA.53 (40% pour UBFC et 60% pour l'établissement hébergeur) aux nouveaux taux de frais de gestion déterminés par le règlement financier de l'ANR, pour les ANR hors PIA ;
- l'application des taux et de la répartition des frais de gestion des projets H2020 aux projets Horizon Europe ;
- la mise à jour des modalités de reversement de la part revenant aux établissements membres pour les projets ANR hors PIA, H2020 et Horizon Europe telle que décrite dans le rapport.

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i></li><li>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i></li><li>• <b>Quorum : 23</b></li> <li>• Membres présents : 22</li><li>• Membres représentés : 6 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i></li><li>• Total : 28</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 0</li><li>• Votants : 28 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i></li><li>• Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i></li><li>• Suffrages exprimés : 0 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i></li><li>• Pour : 28</li><li>• Contre : 0</li></ul>

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération à l'unanimité.

Fait le 17 mars 2023

Le Président d'UBFC  
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Madame la Rectrice de l'académie de Besançon, Rectrice  
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »